



AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE
AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Avis public

Est donné aux personnes et organismes intéressés par des règlements d'urbanisme.

Que lors de la séance tenue le 2 mars 2026, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

- **Règlement numéro 405-03-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;**

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 mars 2026 à 19 h, au centre communautaire sis au 136, route 222 à Racine sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement 405-03-2026 vise à :

- **Assurer un contrôle des situations de vétusté et/ou de délabrement d'immeubles patrimoniaux situés sur son territoire et forcer un propriétaire d'immeuble à entretenir sa propriété.**

Que ce projet de règlement touche l'ensemble du territoire de la municipalité.

Que le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 145, route 222 à Racine ou sur le site Web de la Municipalité au www.racine.ca.

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Racine, ce 24 février 2026.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil de midi à dix-sept heures le 24 février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-quatrième jour du mois de février deux mille vingt-six (2026).



Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière